

PREFECTURE DE LA VIENNE
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

Par décision motivée du commissaire enquêteur, en date du 14 octobre 2019, l'enquête publique ouverte dans la commune de AVAILLES-LIMOUZINE sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Président de la SAS FERME EOLIENNE DE AVAILLES-LIMOUZINE, pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de AVAILLES-LIMOUZINE, prescrite par arrêté préfectoral n°2019-DCPPAT/BE- 127 en date 8 juillet 2019, est prolongée d'une durée de 15 jours , soit jusqu'au mercredi 30 octobre 2019 inclus

Cette prolongation sera portée à la connaissance du public au plus tard à la date initialement prévue pour la fin de cette enquête, soit le mardi 15 octobre 2019, par voie d'affiches et éventuellement par tout autre procédé en usage à la mairie de AVAILLES LIMOUZINE.

Le commissaire enquêteur tiendra une permanence:

- **le mercredi 30 octobre 2019 de 8h 30 à 11h30 en mairie de AVAILLES-LIMOUZINE**